



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cures

Question écrite n° 71689

## Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur l'avenir des soins en cures thermales. L'efficacité thérapeutique des cures thermales est aujourd'hui avérée pour le traitement des patients. Ce type de soins constitue également une forme de soins complémentaires naturels dont le coût pour l'assurance maladie est compensé par des économies en matière de soins médicamenteux. Par ailleurs, Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité avait décidé de confier une mission sur l'avenir du thermalisme à une personnalité qualifiée afin de réaliser un état des lieux sur le thermalisme en France. Il lui demande donc quelles sont les conclusions de cette étude et de lui faire connaître ses intentions sur l'avenir de la prise en charge des soins thermaux par la sécurité sociale afin de rassurer de nombreux curistes.

## Données clés

**Auteur :** [M. Dominique Paillé](#)

**Circonscription :** Deux-Sèvres (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 71689

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé, famille et personnes handicapées

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 janvier 2002, page 158